

FORMULAIRE D'INSCRIPTION COURS P.S.I.

** Mentions obligatoires. Un dossier incomplet ne pourra pas être traité.*

Madame Monsieur

Nom*

Prénom*

E-mail*

Téléphone*

Date de naissance*

Numéro AVS*

Adresse domicile*

Code postal*

Ville*

Début du cours* : 11 janvier 2024

22 février 2024

18 avril 2024

23 mai 2024

Délai d'inscription : 10 jours à l'avance

Durée du cours : 4 séances, de 12h30 à 15h30 chaque jeudi (venir 10' à l'avance la 1ère fois)

Lieu : Rue Pépinet 1, 1003 Lausanne au 2^{ème} étage.

Tarif : Fr 850.- payables en une fois. Supports de cours inclus.

Le/La soussigné(e) confirme avoir pris connaissance des conditions générales ci- après. Il/elle s'engage à payer les frais d'écolage. Il/elle fera parvenir à l'Ecole Minerva, avec le présent formulaire, la confirmation écrite du médecin employeur établissant que celui-ci assure la responsabilité des actes d'injection ou de prise de sang exécutés sous ses instructions. Le for juridique est Lausanne.

Lieu, date et signature *

Condition d'inscription

- L'inscription requiert préalablement la confirmation écrite par votre employeur que vos actes de prise de sang ou d'injection auprès de patients sont effectués sous sa responsabilité. En cas de changement d'emploi, nous vous remettons un document à faire signer par chaque nouvel employeur, dans le même but d'établir sa qualité de superviseur de vos actes et de limiter votre responsabilité.

Démarche d'inscription

- L'inscription nécessite l'envoi du présent formulaire, la confirmation précitée et le paiement de la finance de cours avant le délai limite d'inscription. Sont acceptées les inscriptions envoyées par courrier tout autant que par e-mail (adresses ci-dessous).
- La participation effective au cours sera validée en retour, sous réserve de place et dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription.
- En cas de manque de place, votre inscription est automatiquement reportée au cours suivant. Vous pouvez néanmoins nous notifier que vous retirez votre inscription et votre premier paiement sera intégralement retourné. Le formulaire de retrait est disponible sur notre site.

Conditions générales

- En cas d'interruption ou d'abandon avant le début du cours, des frais de dossier de Fr 150.- sont acquis à l'Ecole. Une interruption en cours de session ne donne aucun droit à un remboursement en raison de l'effectif très limité de ce cours.
- L'attestation de cours n'est délivrée que si l'examen théorique est au-dessus de 4,5 et que votre pratique est jugée correcte par les formateurs. L'examen se déroule lors de la dernière séance.
- Le cours peut être suivi une seconde fois et son examen être également refait lors d'une session suivante. L'inscription pour une telle répétition est à effectuer auprès du/de la responsable de formation, après entretien. Le cours suivi une seconde fois est facturé 400 francs examen compris, les examens théorique et pratique pris seuls sont facturés 40 francs chacun. L'entretien détermine ce qui doit être refait.

